



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue au 615 20^{ème} avenue à Deux-Montagnes, le **mardi 31 mai 2016** à compter de **14 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur Denis Gravel, maire de la municipalité de Pointe-Calumet
Monsieur Benoit Proulx, maire de la ville de Saint-Joseph-du-Lac
Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Formant le quorum requis par la Loi.

Sont également présents :

Monsieur Alain Simoneau, directeur de police
Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier

Monsieur Denis Gravel préside la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie.

ORDRE DU JOUR

1. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour du 31 mai 2016

3. RÉSOLUTIONS

3.1 Rapport financier et rapport des vérificateurs pour l'exercice de trois mois terminé le 31 décembre 2015 - Adoption

3.2 Entente de terminaison d'emploi - Employé 0007762363

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 Dépôt par monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, du Rapport financier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour l'exercice de trois mois terminé le 31 décembre 2015.

4.2 Dépôt par monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, du Rapport des vérificateurs pour l'exercice de trois mois terminé le 31 décembre 2015.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

6.1 Levée de la séance du 31 mai 2016



1. **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

CONSIDÉRANT QU'il est requis de tenir une séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie dans le but d'adopter le rapport des vérificateurs et d'approuver les termes d'une entente de terminaison d'emploi avec un employé;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont été convoqués deux jours avant la tenue de la séance;

CONSIDÉRANT l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit que tout membre du conseil présent à une séance extraordinaire peut renoncer par écrit à l'avis de convocation de cette séance;

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

QUE les membres du conseil d'administration de la Régie du Lac des Deux-Montagnes renoncent à l'avis de convocation et apposent leur signature sur le formulaire de renonciation à l'avis de convocation concernant la présente séance extraordinaire.

2016-05-035

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2016-05-036

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **RÉSOLUTIONS**

3.1 **RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE DE TROIS MOIS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015 – ADOPTION**

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

D'ADOPTER le rapport financier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, pour l'exercice de trois mois terminé le 31 décembre 2015 et démontrant un déficit de 138 188 \$.

D'ADOPTER le rapport des vérificateurs de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, pour l'exercice de trois mois terminé le 31 décembre 2015 et démontrant un déficit de 138 188 \$, tels qu'audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

DE DÉSIGNER ET D'AUTORISER le président du conseil d'administration, M. Denis Gravel, et le directeur administratif, M. Yvon Lemelin, à signer pour et au nom de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tout document relatif au mandat de vérification pour l'exercice de trois mois terminé le 31 décembre 2015.

2016-05-037

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



3.2 3.2 ENTENTE DE TERMINAISON D'EMPLOI - EMPLOYÉ
0007762363

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx
et **APPUYÉ** par : Denis Martin

DE RATIFIER l'entente intervenue concernant la terminaison du lien d'emploi de l'employé 0007762363 au service de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes.

DE DÉSIGNER le directeur, M. Alain Simoneau, et le directeur administratif, M. Yvon Lemelin, à signer pour et au nom de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tout document relatif à cette terminaison d'emploi.

2016-05-038

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 Dépôt par monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, du Rapport financier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour l'exercice de trois mois terminé le 31 décembre 2015.

4.2 Dépôt par monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, du Rapport des vérificateurs pour l'exercice de trois mois terminé le 31 décembre 2015.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

6.1 Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus
et **APPUYÉ** par : Denis Martin

QU'à 15h30, la séance soit levée.

2016-05-039

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Monsieur Denis Gravel
président


Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier